

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SECURISATION FONCIERE
RURALE (PRESFOR)**

**RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES
N°2**



PÉRIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT
Juillet-Décembre 2025

Sommaire

Liste des tableaux	3
Liste des figures	3
Informations générales sur le projet.....	4
INTRODUCTION.....	5
1. FONCTIONNEMENT DU PROJET EN LIEN AVEC LES ASPECTS E&S	8
1.1. Personnel et ressources mobilisées pour la gestion des aspects E&S	9
1.2. Exécution surveillance et suivi des dispositions et mesures E&S	9
3. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS ET/OU MESURES E&S.....	11
3.1 Screening environnementaux et sociaux et Evaluations Sociales.....	11
3.2. Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS).....	11
3.3. Étude/ Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES/ EIES)	11
3.4 Audit environnemental et social.....	11
3.5 Analyse Environnementale et Sociale Préliminaire des études techniques.....	11
3.6. Clauses Environnementales et sociales et codes de bonnes conduites	11
3.7 Gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.....	12
3.8 Gestion du patrimoine culturel	12
3.9 Gestion des pesticides	12
3.10 Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).....	12
3.11 État des mesures d'atténuation contenues dans les PGES.....	12
3.12 Permis/licences/certificats nationaux et assurances.....	12
4. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA RÉINSTALLATION (PAR).....	13
5. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DU PROGRAMME.....	13
6.VIOLENCE BASÉES SUR LE GENRE (VBG), HARCÈLEMENT SEXUEL (HS), EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS).....	16
7. MOBILISATION, IMPLICATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	17
9. RENFORCEMENT DE CAPACITÉS.....	17
10. AUTRES ACTIVITES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIAL EXECUTEE	18
12 DIFFICULTES RENCONTREES ET APPROCHES DE SOLUTIONS.....	18
13. PERSPECTIVES.....	18
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	20

Liste des tableaux	
Tableau 1: Etat de mise en œuvre des recommandations de la mission de Banque (20 au 31 janvier 2025).....	8
Tableau 2: Ressources humaines et matérielles disponibles pour la gestion des sauvegardes	9
Tableau 3: Etat de mise en œuvre des Politiques Opérationnelles (PO) environnementales et sociales déclenchées	10
Tableau 4: Synthèse des mesures/activités clés	18

Liste des figures	
Figure 1: Zones productrices d’anacarde en Côte d’Ivoire (2023)	7

Informations générales sur le projet

Nom du Programme	Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR)
Montant du Programme	Association Internationale de Développement (IDA) : 131 191 400 000 milliards F CFA (200 millions de dollars EU) ; État de Côte d'Ivoire : 26 238 280 000 milliards F CFA ;(40 millions de dollars EU)
Date approbation du conseil	
Date de mise en vigueur	1 ^{er} mars 2024
Date revue à mi-parcours	-
Date de clôture	1 ^{er} Février 2029
Extension	
Unité de gestion de projet/ Agence de mise en œuvre	Unité de Coordination du Programme PRESFOR/ Agence Foncière Rurale (AFOR)
Catégorisation	A
Outil de sauvegardes E&S de la BM déclenchées pour le programme	L'Évaluation du Système national Environnemental et Social (ESES)
Instruments de sauvegardes E&S élaborés	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
Zone d'intervention du projet y compris communes	Régions du Sud Comoé, de l'Agneby Tiassa, de la Mé, de l'Indénié-Djuablin, du N'Zi Comoé, du Bafing, du Poro, du Tchologo, du Tonkpi, du Woroudougou, du Gontougo, du Moronou, de Lôh-Djiboua, de la Nawa, du Cavally et du Guemon
Bénéficiaires du Projet	Bénéficiaires directs : (i) populations rurales détenant ou utilisant des terres agricoles ;(ii) professionnels publics et privés du secteur du foncier Bénéficiaires indirects : (i) investisseurs privés; (ii) citoyens

INTRODUCTION

i. Généralités sur le Projet

Moteur essentiel de l'économie, le secteur agricole emploie plus des deux tiers de la population active. Il contribue à hauteur de **28 % au Produit Intérieur Brut (PIB)** et représente plus de **50 % des recettes d'exportation** de la Côte d'Ivoire.

Si d'importants résultats ont été obtenus pour ce qui est d'améliorer la performance du secteur de l'agriculture ces dernières années, celui-ci fait face à plusieurs problèmes qui ont un effet négatif sur son développement durable. Parmi ces problèmes, la question liée au foncier, structurant les logiques et les stratégies des acteurs en présence, apparaît comme un enjeu majeur.

En effet, l'insécurité foncière, quelle que soit son ampleur, inquiète constamment les producteurs ruraux. Cela crée une incertitude qui freine les investissements nécessaires pour valoriser et maintenir le potentiel de production des terres sur le long terme. En outre, l'insécurité foncière génère fréquemment des conflits de limites et des disputes liées à l'exploitation des ressources naturelles.

En vue d'améliorer cette situation et de sécuriser les droits fonciers en milieu rural, l'Etat de Côte-d'Ivoire a mis en place plusieurs instruments entre autres, le Programme Nationale de Sécurisation Foncière Rurale (PNSFR), la loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural modifiée par les lois n° 2004- 412 du 14 août 2004, loi n° 2013-655 du 13 septembre 2013 et loi n° 2019-868 du 14 octobre 2019, et tous les textes corrélés, l'Agence Foncière Rurale (AFOR), structure chargée de piloter les opérations de sécurisation foncière, etc.

Par ailleurs, en vue de poursuivre la dynamique de délivrance massive de certificats fonciers réalisée dans le cadre du Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la Politique Foncière Rurale (PAMOFOR), l'Etat de Côte d'Ivoire a obtenu un nouveau prêt du groupe de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Programme de renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR) avec pour objectifs la délivrance de 500 000 Certificats Fonciers pour sécuriser environ 5 000 000 hectares de terres rurales.

Les objectifs de développement du Programme vise à (i) accroître l'efficacité et le caractère inclusif de l'enregistrement des terres rurales coutumières et à (ii) numériser et étendre la couverture des systèmes de gestion du foncier coutumier.

Les activités du PRESFOR couvrent 16 Régions, 52 Départements, 218 Sous-préfectures et 3 353 villages. Elles comprennent notamment la construction ou la réhabilitation de bureaux fonciers, la délimitation des territoires villageois, la certification foncière, la promotion de la contractualisation et se concentreront plus particulièrement dans les zones répondant aux différents principes :

- (i) priorité aux zones de conflits, là où le besoin est le plus pressant pour maintenir la cohésion sociale ;
- (ii) priorité aux zones où des résultats quantitatifs importants sont garantis dans des zones moins exposées aux conflits ;
- (iii) choix de zones représentatives des différents contextes socio géographiques en perspective d'un ajustement des approches aux diversités socio-foncieres des régions ;

- (iv) priorité aux zones où des interventions sont restées inachevées (délimitations de territoires des villages déjà faites mais non suivies d'action en faveur de la certification, d'actions de clarification des droits déjà engagées, demandes de certification restées sans suites...).

A ces principes s'ajoutent les critères tenant compte des activités agricoles et des opportunités économiques à court terme, de densité de population et de pression sur la terre, du niveau de pauvreté et de demande sociale pour la sécurisation foncière et d'accessibilité.



Le Programme est mis en œuvre par l'AFOR en collaboration avec les ministères techniques concernés ministère des eaux et forêts, de l'Urbanisme, des infrastructures Economiques, et de l'environnement, les organes de locaux de gestion foncière (CVGFR et CSPGFR) , les opérateurs techniques agréés (Géomètres inscrits au tableau de l'Ordre) les structures que sont, le BNETD (Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement)/CIGN, l'ANDE (Agence Nationale de l'Environnement), les acteurs du foncier ainsi que les opérateurs privés pour des travaux spécifiques.

ii. Généralités sur les activités du 2^{ème} semestre 2025

Les principales activités couvertes par le second semestre sont (i) la mise en œuvre des mesures de la sauvegarde sociale notamment la réalisation des sessions de formations sur le MGP, et la collecte et le suivi des plaintes et alertes (ii) et la mise en œuvre des mesures de la sauvegarde environnementale dans le cadre de la construction des BFSP (iii) et la mise en œuvre des activités Genre.

iii. Objectifs du rapport

Le présent rapport semestriel vise principalement à faire l'état de la gestion environnementale et sociale – ESS liés aux activités et sous-projets du PRESFOR relativement aux recommandations (2 ;4.5) de l'ESES de la BM. Par ailleurs, il met en évidence les contraintes de gestion des aspects ESS ainsi que les perspectives et dispositions d'amélioration des pratiques en la matière.

iv. Etat de mise en œuvre des recommandations de la mission de supervision de la Banque mondiale

Au cours de la période du 10 au 17 juin 2025, l'Equipe de la Banque a effectué une mission d'appui au démarrage des activités terrain de sécurisation foncière au titre du Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurales (PRESFOR). A l'issue de cette mission, diverses recommandations portant sur les sauvegardes environnementales et sociales ont été formulées.

Le tableau 1 présente l'état d'exécution des recommandations formulées.

Tableau 1: Etat de mise en œuvre des recommandations de la mission de la Banque (10 au 17 juin 2025)

N°	Recommandations de la Banque mondiale	Etat d'exécution des recommandations
Sauvegardes Environnementales		
1	Veiller au respect des exigences environnementales et sociales tout au long du Programme par les prestataires et s'assurer de leur formation :	Insertion de clauses environnementales et sociales dans les TdRs des prestataires et le MOI V3.0. Cette opération se poursuivra en phase d'exécution du Programme et les acteurs seront formés. Formulation des clauses environnementales et sociales qui sera annexées aux différents contrats des OF
2	Traduire les exigences environnementales et sociales dans le manuel des opérations et le manuel des procédures	Les exigences environnementales et sociales sont traduites dans le manuel des opérations et le manuel des procédures
Sauvegardes Sociales		
4	Veiller au bon fonctionnement du Service de règlement des griefs, promouvoir l'utilisation des technologies de l'information pour la gestion des plaintes, vulgariser le système de règlement des griefs (SRG) du Programme	Le manuel du Mécanisme de Gestion des Plaintes a été actualisé aux 10 nouvelles régions du PRESFOR Des séances de formations ont débuté avec une vingtaine d'acteurs de la sécurisation foncière rurales formés à Yamoussoukro.
5	Communiquer et sensibiliser dans le cadre du Programme en tenant compte des différences culturelles, des groupes marginalisés et vulnérables.	Les différences culturelles, les groupes marginalisés et vulnérables sont pris en compte dans les activités de sensibilisation du Programme. Les TDR élaboré dans le cadre des activités prennent en compte ces aspects cités ci-dessus.

1. FONCTIONNEMENT DU PROJET EN LIEN AVEC LES ASPECTS E&S

1.1. Personnel et ressources mobilisées pour la gestion des aspects E&S

Le PRESFOR dispose d'une équipe de sauvegarde environnementale et sociale qualifiée et permanente composé d'un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE), d'une spécialiste en Genre et Inclusion Sociale (SGIS) et d'un Spécialiste en Sauvegarde (SSS) Sociale pour gérer les conformités, dispositions et mesures législatives et réglementaires nationales ainsi qu'aux recommandations de l'ESES de sauvegarde de la Banque mondiale applicables au PRESFOR. Des ressources (financières et matérielles) sont mises à leur disposition dans le cadre de leurs activités y compris les inspections et les supervisions optimales sur le terrain. En effet, un plan de travail et budget annuel est élaboré chaque année par l'AFOR disposant d'une ligne budgétaire pour effectuer les missions de terrain. En outre, l'équipe de sauvegarde dispose de matériels de travail notamment des ordinateurs et d'autres outils de travail. Par ailleurs, l'acquisition des EPI pour l'équipe de la sauvegarde a été effectuée.

En ce qui concerne l'exécution des travaux des sous-projets, les entreprises d'exécution recrutées sont suivies et accompagnées directement dans le cadre de la gestion des aspects E&S par l'équipe de sauvegarde.

Le tableau 2 fait état des ressources mobilisées dans le cadre de la gestion des aspects environnementaux et sociaux du Programme.

Tableau 2: Ressources humaines et matérielles disponibles pour la gestion des sauvegardes

Nombre	Ressources humaines disponibles	Ressources matérielles disponibles	Ressources financières mobilisées
Unité de Coordination du Projet (UCP)			
1	Spécialiste sauvegarde environnementale	Dotation matériels informatiques en cours	Budget du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA)
2	Spécialiste en Sauvegarde Sociale	Ordinateur portable, domino	
3	Spécialiste en Genre	Ordinateur portable	

1.2. Exécution surveillance et suivi des dispositions et mesures E&S

Dans le cadre de l'exécution des activités du Programme, L'équipe de Sauvegardes Environnementale et Sociale de l'AFOR veille et surveille l'exécution des dispositions et mesures prévues.

Toutefois, les entreprises et les Operateurs Fonciers doivent être attirés sur les principaux points suivants :

- la mise à disposition effective d'EPI (conformes aux normes et adaptés) au personnel et la sensibilisation continue de ces derniers à l'usage desdits EPI ;
- l'information, la formation et la sensibilisation continue du personnel de chantier sur les procédures et consignes de gestion des aspects environnementaux et sociaux dont le MGP, les aspects de VBG, ESA/HS, les incidents, presqu'accidents, accidents de travail ;

2. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATION DE L'ÉVALUATION DU SYSTEME NATIONAL ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (ESES)

Le tableau 3 fait l'état de la mise en œuvre des activités relativement aux recommandations de l'Évaluation du Système national Environnemental et Social (ESES) au cours du second semestre de l'année 2025 .

Tableau 3: Etat de mise en œuvre des activités relativement aux recommandations de l'ESES environnementales et sociales déclenchées

RECOMMANDATIONS	N°	Applicable (Oui/Non)	Mise en œuvre des exigences E&S	Observations (éventuelles précisions importantes)
Traduire les exigences environnementales et sociales dans le manuel des opérations et le manuel des procédures :	1	Oui	Les exigences environnementales et sociales du programme ont été intégrées dans le tome 1 du manuel de procédures de l'AFOR et dans le MOI 3.1	Cette action a été réalisée
Veiller au bon fonctionnement du Service de règlement des griefs, promouvoir l'utilisation des technologies de l'information pour la gestion des plaintes, vulgariser le système de règlement des griefs (SRG) du Programme	2	Oui	Mécanisme de Gestion des Plaintes existant et fonctionnel.	Cette action est continue
Elaborer des règlements précis sur les fonctions et tâches des services en mettant un accent particulier sur le mécanisme de coordination et la capacité à participer/contribuer aux activités des unités interdisciplinaires; mettre à disposition des ressources suffisantes pour la réalisation des activités de sauvegarde environnementales et sociales:	3	Oui	voir les résultats de l'audit organisationnel ; participation à l'élaboration de PTBA.	Cette action est réalisée
Veiller au respect des exigences environnementales et sociales tout au long du Programme par les prestataires et s'assurer de leur formation	4	Oui	Les exigences environnementales et sociales sont intégrées dans les Marchés et contrats des prestataires de l'AFOR. Des formations et sensibilisations sur les exigences environnementales et sociale ont été dispensées à 1312 participants (opérateurs fonciers, responsables régionaux et départementaux) du 13 avril au 25 juin 2025 à Yamoussoukro. Un approfondissement de cette formation a été réalisé le 23 octobre 2025 à Abidjan abordant le volet Santé, Sécurité au Travail (SST) et la Prévention des Risques professionnels dans le contexte des activités de sécurisation foncière. Et les formations seront dispensées tout au long du programme à l'ensemble des parties prenantes au moins une fois chaque semestre.	Réalisé pour le démarrage du projet du 13 avril au 25 juin 2025 et un renforcement a été effectué du 23 octobre au 30 octobre 2025. La prochaine session de renforcement de capacités des acteurs en matière de sauvegarde environnementale et sociale est prévue au mois d'avril 2026 activité à dérouler en continu ;
Communiquer et sensibiliser dans le cadre du Programme en tenant compte des différences culturelles, des groupes marginalisés et vulnérables	5	Oui	Pris en compte pour les sessions de formations et de sensibilisations dans le cadre de l'exécution du projet	Cette opération se poursuivra dans l'exécution du Programme.

Dans l'ensemble, les activités sont réalisées conformément aux recommandations de l'ESES : (i) Les exigences environnementales et sociales du programme ont été intégrées dans le tome 1 du manuel

de procédures de l'AFOR et dans le MOI 3.1 , (ii) des screening et évaluations préliminaires des sous-projets et activités sont régulièrement réalisées, (ii) les aspects environnementaux et sociaux sont pris en compte et intégrées dès le début de conception des sous-projets et activités, (iii) les parties prenantes et bénéficiaires du Programme seront informés et formés sur les dispositions et mesures de sauvegardes applicables aux activités du Programme avant le démarrage des travaux.

En outre, les activités de la Sauvegarde Sociale sont réalisées conformément à l'ESES : (vi) les sessions de formations à l'endroit des acteurs de la sécurisation foncière pour l'appropriation du MGP sont réalisées et se poursuivront à toutes les parties prenantes du Programme, (v) la collecte et le suivi des plaintes et des alertes sont réalisés et se poursuivent également.

Enfin, les activités transversales **Genre** et inclusion sociale se poursuivent dans les zones d'intervention du PRESFOR. Parallèlement, les **points focaux genre, mis en place** par les Opérateurs Fonciers, assurent le suivi de leurs missions respectives conformément aux dispositions relatives à l'inclusion sociale, genre et VBG/EAS/HS du MOI 3.1.

3. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS ET/OU MESURES E&S

Ce chapitre fait l'état de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde pendant le 2 semestre 2025.

3.1 Screening environnementaux et sociaux et Evaluations Sociales

Au cours du trimestre, les aspects de sauvegarde environnementale ont aussi porté sur la mise en place des Bureaux Fonciers Sous-préfectoraux. A cet effet, une mission de screening et d'évaluation sociale a été réalisée dans le cadre des travaux de construction et réhabilitation de bâtiments à usage de bureaux pour les services déconcentrés de l'AFOR et le rapport a été transmis et validé par l'ANDE.

3.2. Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)

Néant.

3.3. Étude/ Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES/ EIES)

Néant.

3.4 Audit environnemental et social

Néant.

3.5 Analyse Environnementale et Sociale Préliminaire des études techniques

Néant.

3.6. Clauses Environnementales et sociales et codes de bonnes conduites

Au cours du semestre, des clauses environnementales et sociales, et code de bonnes conduites ont été élaborés dans le cadre des activités des opérateurs fonciers et la réalisation des travaux de construction et réhabilitation de bâtiments à usage de bureaux pour les services déconcentrés de

l'AFOR. Elles ont été intégrées aux contrats de marchés des différents prestataires recrutés par l'AFOR.

3.7 Gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

Les activités classées en catégorie C, donc en risque modéré, pour mieux surveiller le risque afin d'éviter un basculement à un niveau Substantiel, pour anticiper, prévenir et gérer efficacement les risques environnementaux, de santé et de sécurité susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs du programme, chaque opérateur foncier conformément aux clauses contractuelles, a élaboré et soumis à la validation de l'AFOR un Plan d'Action Environnementale (PAE), de Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).

100% des Plans d'Assurance Environnementale, de Santé-Sécurité par les opérateurs fonciers ont été examinés et validés par l'AFOR en collaboration avec l'ANDE au cours d'un atelier tenu les 9 et 10 octobre 2025.

Des mesures pour la gestion et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ont été intégrées dans les clauses environnementales et sociales des prestataires et l'AFOR veillera au respect et à la mise en œuvre effective de ces mesures par les prestataires au cours de l'exécution des travaux.

3.8 Gestion du patrimoine culturel

Néant (aucun patrimoine n'a été découvert ou affecté).

3.9 Gestion des pesticides

Néant.

3.10 Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Néant

3.11 État des mesures d'atténuation contenues dans les PGES

Néant

3.12 Permis/licences/certificats nationaux et assurances

Le tableau ci-dessous présente la liste des permis/licences/certificats/autorisations et assurances disponibles relativement à chaque sous-projet.

Tableau 5: Liste des permis/licences/certificats/autorisations et assurances

N°	Permis/licences/certificats nationaux et assurances obtenus	Structure ayant délivré le document	Date d'obtention	Période de couverture	Observations (Point d'attention à signaler)
01	Courrier n°0072/ MINEDDTE/ANDE/DIR du 12 mars 2025 portant approbation du rapport de screening environnement et social	ANDE	13/03/2025	Phase travaux et exploitation du sous-projet	
01	Procès- verbaux de validation PAE, PPSPS, PPGP	AFOR-ANDE- OF	09/10/2025	Phase travaux et exploitation du sous-projet	

3.13 Gestion de la main d'œuvre

Le personnel est mobilisé par les OF et les entreprises des travaux actuellement dans le cadre de l'exécution des activités des sous-projets du PRESFOR.

4. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA RÉINSTALLATION (PAR)¹

Néant

5. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DU PROGRAMME

5.1. Suivi de la production documentaire et validation des outils opérationnels de gestion des plaintes ;

A la suite de cette session de formation, les OF recrutés dans le cadre de la mise en œuvre du PRESFOR ont été invités à produire leur plan particulier de gestion des plaintes (PPGP) conformément aux dispositions contenues dans leurs contrats.

Les sept (7) Plans Particuliers de Gestion des Plaintes (PPGP) soumis ont été analysés par l'AFOR, puis validés lors d'un atelier de validation des documents opérationnels.

5.2. Opérationnalisation du MGP : Mise en place des cadres de concertation départementaux

Parallèlement, dans le cadre de l'opérationnalisation du MGP, 51 sur 52 arrêtés de création de comité départementaux de gestions des plaintes ont été transmis à l'AFOR (soit un taux de 98,07%).

5.3. Acquisition et déploiement du matériel logistique du MGP

Les outils physiques essentiels au MGP ont été acquis le 30 septembre 2025.

Le stock acquis comprend :

- 200 Registres de plaintes ;
- 2100 Formulaires d'enregistrement et de suivi des plaintes ;
- 2 100 Procès-verbaux (PV) de conciliation ;
- 1 500 Accusés de réception des plaintes ;
- 1 500 Convocations.

Ce premier Stock a été distribué à 8 Représentants Régionaux (RR) de l'AFOR pour la gestion des plaintes à partir du 11 novembre 2025.

Les RR assurent la répartition et l'acheminement des dotations vers les RD, les GBFSP et les CVGFR de leurs zones respectives.

Un autre Stock supplémentaire sera acquis en 2026 afin de couvrir l'ensemble des acteurs chargés de la gestion des plaintes (RR, RD, GBFSP et CVGFR.)

5.4. Suivi des plaintes : Point des plaintes (MGP) ordinaires

¹ Le PAR fait l'objet d'un rapport de mise en œuvre distinct. Un résumé, avec une situation détaillée des compensations et mesures d'accompagnement en cours, peut être fourni dans le Rapport trimestriel si les emprises sont libérées par phase pendant la mise en œuvre du projet et que des activités de libération des emprises sont toujours en cours.

Les plaintes reçues au 31 décembre 2025 se présentent selon les circonscriptions administratives comme suit :

N°	REGION	DEPARTEMENT	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE	NOMBRE DE PLAINTES
1	Cavally	Bloléquin	Medibly	Yoya	4
2	Nawa	Buyo	Buyo	Buyo	1
3	Indenié Djuablin	Abengourou	Ebilassokro	Ebilassokro	7
4	Mé	Adzopé	Assikoi	Apiadji	3

Ces différentes plaintes se répartissent comme suit :

Genre			Âge					
Masculin	Féminin		0 - 20	21 - 39	40 - 59	60 et plus		
13	2		0	6	5	4		
Origine			Niveau d'étude					
Autochtone	Allochton e	Allogèn e	Analphabète	Primaire	Secondair e	Supérieur		
10	1	4	3	1	7	4		
Objet de la plainte								
Non-respect des clauses d'un contrat d'exploitatio n agricole	Genre	Propriét é discutée	Revendicatio n de propriété	Opposition sur l'établisseme nt d'un CF sur la parcelle	Limite discuté e	Prestation non payée	Contestation de limites et revendicatio n de droits fonciers	Contestatio n des termes de mise en œuvre d'un accord de « planter- partager
1	1	2	1	4	2	1	2	1
Niveau de traitement actuel de la plainte					Etat de résolution			
Village	Sous-Préfecture		AFOR	Justice	En cours de traitement		Résolue	
0	15		0	0	14		1	

Au total, quinze (15) plaintes ont été enregistrées au 31 décembre 2025. La majorité des plaintes ont été introduites par les hommes (86, 66% hommes contre 13,34 % femmes). Sur les 15 plaignants, 7 ont un niveau d'étude secondaire et 4 ont un niveau d'étude supérieur. 42,85% des plaignants sont de la tranche d'âge de 21 à 39 ans.

La quasi-totalité des plaintes (4 sur 15) porte sur des oppositions à l'établissement de certificats fonciers.

En effet, les quatre plaignants ont appris que la partie mise en cause, qui ne leur avait vendu qu'une portion de la parcelle, tente désormais de sécuriser la totalité du terrain à leur insu. Cette situation a motivé l'enregistrement de leurs plaintes, lesquelles ont été directement transmises à la sous-préfecture compétente pour résolution.

La totalité des plaintes (15) est concentrée au niveau de la **Sous-Préfecture**. Cette tendance s'explique par la proximité géographique des services de la Sous-Préfecture pour la majorité des requérants. Il convient de noter que, bien que certains litiges aient été initialement soumis aux comités villageois, l'absence de résolution satisfaisante à ce niveau a contraint les plaignants à saisir les instances sous-préfectorales.

➤ **Résolution des plaintes (MGP) ordinaires**

Au 31 décembre 2025, une (1) plainte sur les quinze (15) enregistrées a été résolue au niveau sous-préfectoral. Cette plainte concernait un plaignant qui n'avait pas été payé pour sa prestation ; il a finalement reçu son dû de l'entreprise BRIGTH KM BTP.

Parmi les 14 plaintes non résolues, 4 proviennent du village de Yoya, 7 du village d'Ebilassokro et 3 du village d'Apiadji. Ces plaintes sont en cours de traitement.

➤ **Suivi des Alertes : Bilan du Mécanisme d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (MP2R)**

Après une phase pilote dans le Cavally et le Guémon (juillet-septembre 2025), le MAP2R de l'AFOR a été étendu à la région de la Nawa en octobre 2025. Au 31 décembre 2025, le bilan fait état de 642 alertes enregistrées. La quasi-totalité de ces signalements relève du Code Vert (situation stable), tandis que 10 alertes ont été classées en Code Jaune, correspondant à des litiges ou pré-conflits nécessitant un suivi spécifique.

Tableau : synthèse des alertes enregistrées de juillet à décembre 2025

Code de couleur	Vert (rien à signaler)	Jaune (Litige déclaré / Pré-conflit)	Orange (Conflit actif / Escalade localisée)	Rouge (Conflit ouvert / Crise foncière)	Total
Nombre d'alertes enregistrées	632	10	0	0	642
Nombre d'alertes traitées et clôturées	632	10	0	0	642
Nombre d'alertes en cours de traitement	0	0	0	0	0

Source : SIGAP, septembre 2025

98,44 % des alertes (632 cas) sont classées en Code Vert, confirmant que la situation globale est largement saine et dominée par l'absence de problèmes. Seuls 1,56 % des cas (10 alertes) sont en Code Jaune, signalant des litiges déclarés ou des pré-conflits nécessitant une vigilance.

Le tableau de synthèse de l'état de traitement des alertes montre une performance de gestion parfaite :

Tableau : de synthèse de l'état de traitement des alertes

Catégorie	Nombre d'alertes enregistrées	Nombre d'alertes traitées	Nombre d'alertes en cours de traitement
Total	642	642	0

Source : SIGAP, décembre 2025

Le SIGAP a enregistré et traité 642 alertes, ce qui indique qu'elles ont toutes été prises en charge. Les alertes de niveau Vert ont été résolues directement via la plateforme, tandis que celles de niveau Jaune ont nécessité des interventions rapides sur le terrain pour être réglées.

Le 1^{er} rapport de mise en œuvre du SIGAP (juillet-octobre 2025) a été élaboré. Ce rapport a été officiellement **transmis** au Spécialiste de la Sauvegarde Sociale de la Banque Mondiale et **publié** sur le site web de l'AFOR.

6.VIOLENCE BASÉES SUR LE GENRE (VBG), HARCÈLEMENT SEXUEL (HS), EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS)

Une session de formation sur le Genre et l'EAS/HS (Exploitation, Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel) s'est tenue à Yamoussoukro du 18 au 22 mars. Une vingtaine d'acteurs impliqués dans le processus de sécurisation foncière rurale ont participé à cet atelier. L'objectif était de renforcer leurs capacités à intégrer les dimensions du genre et à prévenir les risques d'EAS/HS dans leurs activités.

Grâce à cette formation, les participants sont en mesure de sensibiliser efficacement les populations concernées par le programme de sécurisation foncière rurale sur ces enjeux importants.

Une seconde session de formation sur l'intégration du genre dans les opérations de sécurisation foncière et la lutte contre les VBG/EAS/HS a eu lieu le 28 octobre 2025 à l'endroit des référents genre des opérateurs fonciers et de l'ensemble des agents déconcentrés de l'AFOR.

En outre, les opérateurs fonciers disposent désormais de plan d'action pour l'égalité des genres et de plan d'action de prévention et de lutte contre les VBG/EAS/SH conformément aux dispositions du manuel des opérations intégrées.

Le plan d'action pour la prévention et la lutte contre les VBH/EAS/HS en plus de comporter des stratégies appropriées d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS, inclure un cadre de responsabilisation et d'intervention, qui décrit de manière détaillée comment les allégations d'EAS/HS seront traitées et les mesures disciplinaires en cas d'infraction au code de conduite par les travailleurs.

A ce jour, aucune allégation de VBG/EAS/HS n'a été signalée.

7. MOBILISATION, IMPLICATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Néant.

8. ACCIDENTS/INCIDENTS ENREGISTRES

Au 31 décembre 2025, sur 100% des opérateurs fonciers, 63% ont enregistré des événements indésirables dans le cadre des opérations du PRESFOR soit un total de 54 événements indésirables enregistrés dont 3 incidents, 32 accidents de travail et 18 Presqu'accidents. Ces événements concernent principalement la mobilité par des engins à deux roues en milieu rural, notamment lors des déplacements à moto sur des pistes agricoles et forestières à l'état variable selon les conditions climatiques.

9. RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

➤ Volet social

- Campagne de formation et de sensibilisation de masse

La première phase, consacrée aux modules du MGP, s'est déroulée du 18 mars au 5 juillet 2025. Elle a mobilisé un large éventail d'acteurs : responsables de l'AFOR (RR, RD et GBFSP), agents de l'OIPR, du MEMINADERPV, de la SODEFOR, membres de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, corps préfectoral, opérateurs fonciers (OF), CSGFR, CVGFR, ainsi que les communautés locales.

Le rapport à mi-parcours, transmis à la Banque Mondiale le 10 juin 2025, présente les indicateurs de réalisation suivants :

- Acteurs directs et indirects : 1 619 personnes formées sur 1 732 prévues (93,48 %), dont 318 femmes (20 %).
- Membres des CVGFR et CSGFR : 8 210 personnes formées sur 13 412 prévues (61,28 %), dont 1 723 femmes (21 %).

- Renforcement des capacités techniques (Août - Septembre 2025)

- Session du 20 août 2025 : Cette formation visait les Représentants Régionaux et Départementaux de l'AFOR. L'objectif était de garantir la maîtrise des procédures d'enregistrement et de traitement des plaintes sur le terrain. 41 bénéficiaires y ont participé.
- Session du 5 septembre 2025 : Axée sur le mécanisme d'alerte précoce et le MGP, elle a réuni 48 Gestionnaires de Bases de Données Foncières et Suivi de Projets (GBFSP). Cette session visait à renforcer l'appropriation des dispositifs de veille et de médiation pour une gestion proactive et numérisée des risques sociaux.

- Approche sociale et exigences environnementales

Les 23 et 24 octobre 2025, une formation spécifique sur l’approche sociale des projets fonciers et les exigences environnementales et sociales a été organisée pour les opérateurs fonciers, les RR, RD et GBFSP et les partenaires de mise en œuvre. Cette formation a été réalisé abordant le volet Santé, Sécurité au Travail (SST) et la Prévention des Risques professionnels dans le contexte des activités de sécurisation foncière.

Cette activité répondait à la Recommandation 4 de l’ESES ainsi qu’au plan d’action de l’audit organisationnel. Elle avait pour but de consolider la maîtrise des obligations sociales et le respect des normes de performance de la Banque Mondiale. Au total, 292 participants ont été formés lors de cette session.

10. AUTRES ACTIVITES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIAL EXECUTEE

Parallèlement au Manuel d’exécution, l’AFOR a mis en place un Comité interne de Santé et Sécurité au Travail (CSST) pour traiter des questions spécifiques (santé, sécurité sociale et sécurité au travail) en lien avec son personnel. Le CSST est chargé d’adopter le dispositif interne de santé et sécurité au travail comprenant l’élaboration du Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de l’AFOR en cours de préparation ;

11. EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET AUTRES APPLICABLES

Comité interne de Santé et Sécurité au Travail (CSST) mis en place le 19 décembre 2025 conformément à la réglementation en vigueur ;

12 DIFFICULTES RENCONTREES ET APPROCHES DE SOLUTIONS

Aucune difficulté majeure n’a été rencontrée au cours de ce trimestre.

13. PERSPECTIVES

Le tableau 11 ci-dessous fait la synthèse, des mesures/activités clés prévues ou attendues mais qui n’ont pas été mises en œuvre au cours de la période considérée, y compris la justification, les actions en cours/à entreprendre et les calendriers correspondants.

Tableau 4: Synthèse des mesures/activités clés

Activités clés prévues	Etat d’avancement de l’activité prévue	Justification	Action en cours/ à entreprendre	Calendrier/ Période
Activités de sauvegarde environnementale				
Equiper 18 bureaux fonciers sous-préfectoraux en cours d’achèvement en extincteurs	En attente d’achèvement des 18 bureaux restant	Bureaux en cours d’achèvement	Elaboration des spécifications pour l’acquisition des extincteurs	Février 2026
Validation des sites d’installation des CORS	Planifié	AFOR pas encore saisi par le BNETD	En attente de la saisine du BNETD	Probablement mars 2026
Activités de sauvegarde sociale				

Activités clés prévues	Etat d'avancement de l'activité prévue	Justification	Action en cours/ à entreprendre	Calendrier/ Période
Acquisition complémentaire des outils de gestion des plaintes (registre des plaintes, formulaire de gestion des plaintes, convocation etc..)	Pas encore entamé	Outils les acteurs de la sécurisation foncière rurales à la gestion des plaintes	Elaborer les TDR pour le Recrutement d'un prestataire en vue de la production des outils de gestion des plaintes	Probablement début février 2026
Déploiement du SIGAP, les modules alertes précoces et MGP sur l'ensemble des zones du PRESFOR (phase d'extension)	Pas encore entamé	Garantir une remontée d'information en temps réel depuis les zones rurales vers le niveau central, permettant une réactivité immédiate face aux tensions foncières	Elaborer les TDR pour la mise en œuvre du SIGAP dans les autres régions du PRESFOR Distribuer les manuels d'utilisation aux RR, RD, et GBFSP Générer les accès sécurisés pour chaque acteur selon son profil	Probablement dans la 2 ^{ème} semaine de janvier 2026
Renforcement des capacités des acteurs de la sécurisation foncière rurale sur l'utilisation des outils MGP de l'AFOR	Pas encore entamé	Maîtriser les procédures d'enregistrement et de traitement des plaintes.	Elaborer les TDR de la formation Préparer les supports de formation	Deuxième semaine de Février 2026
Formation des acteurs de la sécurisation foncière (GBFSP, RR, RD...) à l'utilisation du logiciel KOBOTOOLBOX dans le cadre de la gestion des plaintes	Pas encore entamé	Faire connaître le MGP et le logiciel KOBOTOOLBOX	- Elaborer les TDR de la mission de la formation ; - Préparer les supports pour les séances de sensibilisations	Probablement février 2026
Activités Genre et inclusion sociale				
Recrutement d'un cabinet d'étude pour l'élaboration du document de stratégie genre de l'AFOR	En attente de l'accord de la Direction Générale des Marchés Publics	Soumettre la demande de sélection restreinte à l'autorisation du Ministre des finances et du budget après avis de la Direction Générale des Marchés Publics	- Elaborer la demande de proposition ; - Soumettre la demande de proposition à la DGMP ; - Inviter les cabinets présélectionnés à proposer leurs offres ; - Analyser les dossiers des cabinets présélectionnés	Probablement en février 2026
Réalisation de l'étude diagnostique genre et foncier rural	Pas encore entamé	Analyser la situation actuelle de l'accès et du contrôle des ressources foncières rurales selon le genre dans les régions du PRESFOR (barrières, dynamiques et opportunités)	- Elaborer le rapport de démarrage de l'étude - Elaborer les TDR de la mission terrain ; - Préparer les courriers d'information aux parties prenantes ; - Préparer les outils de collecte des données	Probablement en mars 2026
Elaboration du document de stratégie genre de l'AFOR assorti d'un plan d'action chiffré.	Pas encore entamé	Définir des axes stratégiques et des mesures opérationnelles à travers un plan	- Elaborer le rapport diagnostic genre et foncier rural ;	Probablement en mai 2026

Activités clés prévues	Etat d'avancement de l'activité prévue	Justification	Action en cours/ à entreprendre	Calendrier/ Période
		d'action précis et chiffré sur la période de mise en œuvre du PRESFOR	<ul style="list-style-type: none"> - Produire le rapport provisoire du document de stratégie genre ; - Préparer l'atelier de validation du document de stratégie genre 	

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

De manière générale, on constate une évolution satisfaisante dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales, conformément aux recommandations définies dans l'Évaluation du Système national Environnemental et Social (ESES).

Les aspects de sauvegarde sociale, notamment le mécanisme de gestion des plaintes, sont en cours de mise en œuvre à travers des sessions de formation. Quant aux aspects de la sauvegarde environnementale, les mesures environnementales sont systématiquement intégrées dans la planification et l'exécution des activités, afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et de promouvoir des pratiques durables.

Toutes les dispositions devront être prises pour une mise œuvre effective et efficace des perspectives définies pour le prochain trimestre.

ANNEXES

Les documents ci-dessous sont annexés au présent rapport.